

Rectorat Service de presse et communication Faubourg du Lac 5a

2000 Neuchâtel Tel : +41 32 718 10 40

Email :service.communication@unine.ch www.unine.ch/presse

Aux représentants des médias

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plaidoiries : la Faculté de droit de l'UniNE brille au Concours international René Cassin

Neuchâtel, le 30 avril 2012.- L'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel a brillé lors du Concours René Cassin, un concours international en matière de droits de l'homme qui oppose la plupart des meilleures Universités européennes. Elle s'est classée troisième derrière les prestigieuses universités de Lyon-Saint Etienne et de Paris I Sorbonne. A cette occasion, Jonathan Thévoz, un des membres de l'équipe neuchâteloise, a décroché le prix spécial de l'éloquence récompensant le meilleur plaideur.

Composée de Mesdames Marie Khammas et Diotîma Delèze ainsi que de Monsieur Jonathan Thévoz, l'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel s'est brillamment classée troisième du Concours René Cassin, un concours international en matière de droits de l'homme qui oppose la plupart des meilleures Universités européennes. La finale de l'édition 2012, qui réunissait seize équipes représentant six pays (Belgique, France, Pays-Bas, Roumanie, Slovénie et Suisse), s'est déroulée à Strasbourg, à la Cour européenne des droits de l'homme, les 23 et 24 avril.

Elle a permis à l'équipe neuchâteloise de se placer en troisième position, une place d'ordinaire réservée aux plus grandes Facultés de droit européennes, juste derrrière les deux finalistes, en l'occurrence les équipes du Pôle de recherche et d'études supérieures de Lyon-Saint-Etienne (qui regroupe les Universités de Lyon III et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne) et de l'Ecole de droit de l'Université de Paris I Sorbonne. Cette année, le cas fictif portait essentiellement sur des questions de droit d'asile, notamment suite à une catastrophe nucléaire (détention, expulsion, non-refoulement).

Le Concours Cassin se déroule en deux phases. Lors de la première, qui voit s'affronter plusieurs dizaines d'Universités de toute l'Europe et se déroule par écrit, les diverses équipes, de trois étudiants (deux plaideurs et un conseiller juridique), ont pour mandat de défendre soit des requérants, soit des Etats, selon le rôle qui leur est attribué, dans une procédure fictive censée se dérouler devant la Cour européenne des droits de l'homme et mettant en scène diverses situations complexes de violations prétendues de la Convention européenne des droits de l'homme. Au terme de cette phase, les seize équipes qui ont présenté les meilleurs mémoires écrits sont retenues pour la phase finale, qui se déroule à Strasbourg et consiste en un concours de plaidoiries, chaque équipe plaidant tour à tour contre deux autres équipes, devant un jury formé de spécialistes de la matière (juges et greffiers à la Cour, avocats et professeurs d'Université). Le classement final est établi sur la base de la qualité des plaidoiries et des réponses des plaideurs aux questions des membres du jury, les deux équipes les mieux classées étant encore opposées dans une dernière plaidoirie. La participation au concours et, surtout, la qualification pour la phase finale supposent d'importantes qualités intellectuelles, spécialement une très bonne connaissance de la jurisprudence de la Cour, alliées à d'indéniables qualités de présentation, allant de la rhétorique à l'aptitude à ne pas se laisser déstabiliser par les questions, parfois très nombreuses et insistantes, des membres du jury.



Rectorat Service de presse et communication

Faubourg du Lac 5a 2000 Neuchâtel Tel : +41 32 718 10 40

Email :service.communication@unine.ch www.unine.ch/presse

Placée sous la responsabilité de la chaire de droit constitutionnel du professeur Pascal Mahon et coachée tout spécialement par M. Eloi Jeannerat, assistant en droit constitutionnel, l'équipe neuchâteloise s'est donc particulièrement illustrée lors de l'édition 2012 du Concours.

Monsieur Jonathan Thévoz a par ailleurs obtenu, lors de la phase finale, le prix spécial de l'éloquence récompensant le meilleur plaideur.

Contacts:

Pascal Mahon, professeur de droit constitutionnel suisse et européen, Tél. 032 718 12 72, pascal.mahon@unine.ch

Eloi Jeannerat, assistant en droit constitutionnel, Tél. 032 718 12 34, eloi.jeannerat@unine.ch